

Effervescence dans la filière Champagne Bio : de la production à la vente, agir mieux et ensemble !

Porteur de projet : Bio en Grand Est (51)

La filière Champagne Bio est en forte augmentation mais elle peine à se structurer. Pour lever les difficultés qui freinent les conversions, plusieurs acteurs du territoire se sont mobilisés autour d'un projet, porté par Bio en Grand Est. Objectif : développer la viticulture biologique en ciblant les zones à enjeu « Eau ». Accompagnement à la conversion et vers la certification Bio, développement du maillage territorial de pressurage et de vinification bio, valorisation des produits et co-produits, protection des aires d'alimentation de captage..., les actions sont nombreuses pour limiter l'impact de la filière sur l'environnement et la rendre plus résiliente face au changement climatique.

Le vignoble champenois est réparti dans cinq départements (la Marne, l'Aube, l'Aisne, la Haute-Marne et la Seine-et-Marne) et couvre plus de 34 000 ha dont 5 800 sont situés dans un périmètre d'aire d'alimentation de captages (AAC) prioritaires et sensibles. L'analyse de l'eau captée sur ces zones fragiles révèle la dégradation de la qualité de près de 70% des captages, liée notamment à la présence de pesticides. En tournant le dos à l'usage des herbicides et autres produits de synthèse susceptibles de migrer vers les nappes d'eau, la viticulture biologique est une solution pour limiter l'impact de la filière sur l'environnement et, en particulier, sur les territoires à enjeu « Eau potable ».

Pour l'animation du projet de Bio en Grand Est, l'agence de l'eau Seine-Normandie a attribué une aide de 88 160 € HT soit 80 % du coût total de l'animation pour trois ans et a également apporté des subventions à des partenaires du projet pour des études et d'autres actions d'animation.

Le nombre de domaines convertis au bio a augmenté de +37% entre 2012 et 2017. En 2018, 185 domaines champenois (soit 1,4% des domaines) étaient engagés en agriculture biologique et représentaient 877 ha (soit 2,7% de la surface de l'appellation). Malgré la pandémie, la progression s'est poursuivie entre 2019 et 2021 avec un nombre record de domaines engagés en bio et de surfaces en conversion, qui ont doublé.

Cette augmentation récente de la viticulture biologique en Champagne a cependant engendré un besoin de structuration de la filière. « En effet, en 2018, la plupart des viticulteurs en agriculture biologique sont des récoltants-manipulants » explique Anaëlle Comestaz, chargée de mission filière champagne bio à Bio en Grand Est. « Les collecteurs et les coopératives peinent alors à trouver des raisins bios pour leurs gammes labellisées Agriculture Biologique. » Pourtant l'offre existe puisque « parallèlement, certains viticulteurs vendent les raisins bio en conventionnel car ils n'ont pas de débouchés en bio. Ces difficultés d'organisation et le manque de visibilité freinent les conversions. »



Une conversion en bio en forte croissance

La bioéconomie de la filière au cœur d'un projet multi-partenarial

Pour encourager la structuration de la filière, l'organisation de professionnels Bio en Grand Est porte, depuis 2019 et jusqu'en 2022, un projet multi-partenarial qui mobilise différents acteurs majeurs territoriaux comme l'Association des Champagnes Biologiques, les chambres d'agriculture du vignoble champenois (Marne, Aube et Aisne), la distillerie Jean Goyard, l'Union Auboise, Terroirs & Vignerons de Champagne ou encore la Communauté urbaine du Grand Reims. Ce projet est réalisé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau, initié en 2018, par l'agence de l'eau Seine-Normandie, les agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée et Corse ainsi que la Région Grand Est.



L'accompagnement à la conversion en viticulture bio : montrer et valoriser les changements de pratique

Le plan d'actions du projet comprend trois grands volets. Le premier, technico-économique, intègre un accompagnement à la conversion en viticulture bio sur les zones à enjeu « Eau potable », une action auprès des prestataires de services (coopératives), et une étude des coûts de production du raisin bio et du raisin conventionnel, aucune étude de ce type en Champagne n'ayant été menée jusqu'à présent. Un second volet, propre à l'approvisionnement en raisins, a pour objectif le développement du maillage territorial des points de pressurage et de vinification

bio en particulier dans les aires d'alimentation de captages, un accompagnement à la certification des opérateurs et une étude sur les prix d'achat pratiqués pour les raisins bio. Enfin, un troisième volet, sur la transformation et les débouchés, englobe un accompagnement des vignerons (certifiés ou en conversion) aux techniques de vinification bio, en priorité sur les aires d'alimentation de captage, et dans un contexte de contrastes thermiques, avec des degrés de maturité des raisins impactés par les canicules ou les fortes précipitations, la mise en place de débouchés pour les co-produits de vinification biologique solides ou liquides (aignes, marcs, lies, ...) et des actions de communication sur la production de champagnes biologiques (participation à des salons professionnels, organisation de visites de terrain et de journées portes ouvertes à destination du grand public...).

Continuer à faire des émules chez les viticulteurs

Pour l'animation de ce projet, l'agence de l'eau Seine-Normandie a soutenu financièrement Bio en Grand Est en lui attribuant une aide de 88 160€ HT soit 80% du coût total de l'animation pour trois ans. Elle a également accordé des subventions à des partenaires du projet pour des études et d'autres actions d'animation : 20 400 € HT à la Chambre d'agriculture de la Marne, 15 360€ HT à la distillerie Jean Goyard, 19 680€ HT à l'Union Auboise et 66 480€ HT à Terroirs & Vignerons de Champagne.

« Les objectifs de 2019 ont été atteints ! » s'exclame avec fierté la chargée de mission avant d'enchaîner : « Pour moi, ce projet a du sens. Il ne s'agit pas uniquement d'accompagner vers la conversion mais de montrer et valoriser ce qui se fait dans les changements de pratiques en faveur de l'environnement. On ne peut pas rester dans le chimique ! Il y a des prises de conscience et on ne communique pas assez dessus. La plantation d'arbres dans les vignes est un bon exemple. Ils favorisent plus de biodiversité, contribuent à la création d'un écosystème et apportent de la diversité dans une monoculture. »

Bio en Grand Est a de nouveau sollicité l'agence de l'eau Seine-Normandie pour prolonger sur la période 2022-2024 le projet qu'elle a entrepris il y a trois ans. Objectifs : pérenniser la structuration de la filière en poursuivant la dynamique multi-partenaire et territoriale et répondre aux enjeux écologiques avec des plans d'actions encore plus résilients face aux conséquences du dérèglement climatique. ■

POUR EN SAVOIR +
[Site de Bio en Grand Est](#)



Une filière structurée face aux conséquences du dérèglement climatique



SIEGE

Agence de l'eau Seine-Normandie
 51 rue Salvador Allende
 92027 Nanterre cedex
 Tél. 01 41 20 16 00

RESTONS CONNECTÉS SUR
www.eau-seine-normandie.fr



Le changement climatique est le défi mondial de notre siècle que nous devons relever ensemble sur tous les plans : environnemental, économique, social, culturel, sanitaire... Notre environnement va changer, l'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Il faut donc repenser nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients et solidaires, sachant s'adapter aux événements climatiques extrêmes comme aux mutations profondes et progressives.

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée à l'unanimité en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie et le préfet coordonnateur de bassin invite à s'engager dès aujourd'hui pour préserver les ressources en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients.



[Vous aussi, signez la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie](#)